

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Mardi 1er Octobre 2024 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, André-Gilles CHATAGNAT

**Présents :** FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MERLET Noémie, SUBLET Gaétan, CHAUMONTET Denis, CHATAGNAT André-Gilles, PUZEL Jérémy, MERY Luc, MANTILLERI Eric, JACCAZ Yan.

**Excusés :** /

**Absents :** /

Mme MERLET Noémie est désignée secrétaire.

**Ordre du jour :**

- **Achat d'un tracteur et vente de l'existant**
- **Travaux mairie : devis de l'enseigne**
- **Inauguration de la mairie et de la salle du patrimoine**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

\*\*\*

A 20h00, Monsieur le Maire, André-Gilles CHATAGNAT ouvre la séance.

Le compte-rendu du 5 septembre 2024 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

- annonce l'arrivée de Mme BARLOG Blandine au poste d'assistante administrative le 15 octobre prochain.
- ajoute trois points à l'ordre du jour avec l'aval des élus à savoir : « décision modificative budget principal », « RIFSEEP, régime indemnitaire des agents », « convention SIV ».

**1. Achat d'un tracteur et vente de l'existant**

❖ Achat tracteur :

Monsieur le Maire fait lecture du devis des Ets BOSSON pour l'achat du tracteur, que possédait la commune de Minzier :

- Devis tracteur occasion VALTRA N122  
6500 Heures - (sans reprise de l'ancien) 40 000 € exonéré de tva.

## ❖ Vente de l'existant :

Le tracteur existant de la commune a trouvé preneur en direct auprès de AGRIMECALP au prix de 22 000 € exonéré de tva.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

**Après délibération, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,** le Conseil municipal :

- accepte l'achat du tracteur d'occasion pour 40 000 €,
  - valide la vente du tracteur existant à AGRIMECALP pour 22 000 €,
  - donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les démarches administratives.
- Une remarque de plusieurs habitants est faite sur le retard du fauchage communal des accotements. Mr le Maire répond que cela est dû à un été pluvieux et à la courte période de travail de l'emploi d'été.

## **2. Travaux mairie : devis de l'enseigne**

Monsieur le Maire propose de remettre une enseigne à la mairie neuve à savoir la fabrication d'une enseigne métallique en aluminium représentant le logo de la commune. Il fait lecture du devis correspondant s'élevant à 1 830.00 € HT et présente la maquette aux élus.

Plusieurs retouches sont demandées avant le bon à tirer final.

Le devis est validé par l'ensemble de l'assemblée.

## **3. Inauguration de la mairie et de la salle du patrimoine**

Les travaux de restructuration globale de la mairie étant terminés ainsi que ceux de la salle du patrimoine nouvellement créée, Monsieur le Maire et son équipe municipale proposent de faire l'inauguration de ces deux locaux un samedi matin courant du mois de novembre.

La date sera fixée ultérieurement et un flyer sera transmis prochainement aux habitants via leur boîte aux lettres.

#### **4. Décision modificative du budget principal**

Monsieur le Maire informe les élus que pour l'achat du tracteur des opérations comptables doivent être établies au budget concerné.

Ainsi, certains comptes doivent être mouvementés comme suit :

##### **Fonctionnement**

En DF : chapitre 21 - compte 615221 : - 40 000 euros

En DF : chapitre 023 : + 40 000 euros

##### **Investissement**

- En DI : chapitre 21 - compte 2157 : + 40 000 euros,

- En RI : chapitre 021 : + 40 000 euros

**Après délibération, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention**

- Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget principal.

#### **5. RIFSEEP, régime indemnitaire des agents**

Comme l'a informé Monsieur le Maire en début de séance, le poste d'assistante administrative a été pourvu au secrétariat de la mairie.

Mme Blandine BARLOG, habitante de Minzier, prendra son poste le mardi 15 octobre 2024 au côté de la secrétaire de mairie avec un contrat de travail à durée déterminée pendant trois mois dans un premier temps et bénéficiera du RIFSEEP.

#### **6. SIV : Syndicat intercommunal du Vuache**

##### **Convention de gestion :**

A la demande du conseil municipal et après validation du SIV, une convention de gestion de milieux naturels et d'usage entre la commune et le SIV a été rédigée.

La convention vise à définir les modalités de partenariat et les engagements de chacun dans l'objectif de pérenniser la délégation de gestion, de conservation, d'étude et de valorisation du patrimoine naturel des parcelles communales au SIV. Après étude de la convention, le conseil

décide de retirer une parcelle cultivée et demande des précisions sur deux parcelles de prairies exploitées par l'agriculture.

La durée de la convention est de 5 ans renouvelable.

### **Charte Natura 2000 :**

La compétence Natura 2000 sera transféré le 1er janvier 2025 à la région AuRA. En signant la convention, la commune lance un engagement fort de conservation de son patrimoine naturel dans le périmètre du site Natura 2000. D'autres avantages, notamment fiscaux sont attendus.

Le site Natura 2000 du Vuache couvre environ 50% du territoire de la commune , notamment sur la montagne avec 214 hectares de parcelles communales. En signant la charte, la commune s'engage à mettre en place les actions de conservation des milieux et des espèces d'intérêts communautaires définis dans le document d'objectifs Natura 2000 et la carte de végétation. Cette convention reprend par milieux, des engagements et des recommandations pour avoir un meilleur compromis entre les usages et la conservation des biotopes et des espèces.

A la lecture de la charte, le conseil municipal décide, comme la convention, de retirer une parcelle cultivée et demande des précisions d'enjeux environnementaux sur deux autres prairies exploitées par l'agriculture.

La durée de la charte est de 5 ans à 10 ans renouvelable.

Une fois signés, ces deux documents complémentaires seront transmis aux usagers des parcelles communales (agriculteurs, ONF, RTE, Gaz des France, région Aura...) et la charte sera également envoyée aux services de l'Etat.

### **Journée mondiale de nettoyage de la planète du 21 septembre** (Clean-up Day) :

8 adultes et 2 enfants des associations à l'Est des Daines et d'Apollon74 étaient présents pour nettoyer une ancienne décharge au-dessous du mur de soutènement en face du rocher-école d'escalade. Deux belles remorques de divers déchets (pneus, ferrailles, plastiques, bouteilles en verre, morceaux de voiture, évier, etc.) ont été retirées à l'aide d'une poulie et le véhicule du SIV. Une autre opération devra être organisée pour terminer le travail engagé.

### **Schéma directeur des sentiers de randonnées :**

La réunion avec le SIV prévue le 19 septembre a été reportée le 17 octobre 2024.

## **7. Urbanisme**

Néant

## 8. Intercommunalité

### Sivu du Triolet :

- Problème de recrutement de personnel en périscolaire : il manque trois personnes.
- Bon retour du nouveau cuisinier à l'école : les enfants sont contents.

## 9. Divers

- Commémoration à la stèle des Daines le samedi 12 octobre 2024 à 10h30 pour les 80 ans de la Libération.
- Une branche du murier centenaire de la place de la fontaine risque de céder par le poids de l'âge. Pour éviter d'abimer l'arbre et de causer des dégâts sur le parking juste en-dessous, un étayage s'avère nécessaire.
- Un rdv avec la Chambre du commerce et d'industrie a eu lieu le 27 septembre dernier. Une prestation pourrait être faite à la commune pour trouver un repreneur avec un suivi proposé pendant deux ans : la décision sera émise à la prochaine séance de conseil municipal. Aussi, une prise de contact avec l'association « 1000 cafés » a été faite.
- La commune a reçu 9000 € et 20803 € d'amendes de police pour financer les travaux de sécurisation au hameau de « Corbouilloux » et sur la route de St-Jean.
- Une réunion publique aura lieu le Jeudi 14 novembre 2024 à 19h dans la grande salle Espérance pour la présentation des futurs travaux de sécurisation sur l'ensemble de la commune et pour l'aménagement du terrain en dessous du cimetière. Un affichage sera effectué sur les panneaux communaux et mis en ligne sur le site internet communal.
- Le mobilier de bureau et d'armoires de l'ancienne mairie sont en vente. Le bénéfice de la vente sera reversé en totalité au profit du Comité Féminin pour la lutte contre le cancer du sein (Octobre Rose) : pour plus d'informations, s'adresser en mairie.

- CERN : dans le cadre de l'étude de faisabilité en cours pour la construction éventuelle d'un futur collisionneur circulaire (FCC), des sondages par vibration auront lieu à partir du 15 octobre 2024 sur le chemin rural entre la route de Savigny et Luisaty.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h30, Mr le Maire lève la séance.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 07 novembre 2024 à 20 h en Mairie**